

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 03 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois avril, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Flavie BIGET Arnaud GUICHON, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Laurent THEBAUD, Laurent LOQUET.

Etaient absents et excusés : Gaëtane LE SAUSSE, Ludovic ORAIN, Françoise VERCHERE.

Ludovic ORAIN a donné pouvoir à Arnaud GUICHON et Gaëtane LE SAUSSE a donné pouvoir à Marie-Ange OHEIX.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

Madame le maire propose aux membres de l'assemblée de déposer une minute de silence à la mémoire du père de Mme Gaëtane LE SAUSSE.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNE en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 06/03/2017.

1)-Approbation du compte administratif 2016-Budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		68 594.31		233 924.29€		302 518.60€
Opération	237 324.97€	213 332.49€	822 034.11€	987 600.00€	1 059 359.08€	1 200 932.49 €
TOTAUX	237 324.97€	281 926.80€	822 034.11€	1 221 524.29 €	1 059 359.08€	1 503 451.19€
Résultat clôture		44 601.83€		399 490.18€		444 092.11€

2) -Approbation du compte de gestion 2016-Budget principal

Madame le maire remercie Madame Baylongue-Hondaa Françoise, comptable public de Savenay d'avoir accepté de participer à cette réunion et de présenter le compte de gestion du budget général.

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

3) -Approbation du compte administratif 2016-Budget annexe locatifs sociaux

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		270 433.87€		33 074.54€		303 508.41
Opération	62 024.88€	321.28€	15 610.28€	27 453.11€	77 635.16€	27 774.39€
TOTAUX	62 024.88€	270 755.15€	15 610.28€	60 527.65€	77 635.16€	331 282.80€
Résultat clôture		208 730.27€		44 917.37€		253 647.64€

4) -Approbation du compte de gestion 2016-Budget annexe locatifs sociaux

Les chiffres annoncés par le comptable public confirment les chiffres ci-dessus du compte administratif de l'ordonnateur.

5)-Clôture définitive du budget annexe et reprise des résultats

Par délibération en date du 05/12/2016, le conseil municipal a adopté la clôture du budget annexe locatifs sociaux.

A l'issue de la gestion 2016, on constate un excédent de la section d'investissement à hauteur de 208 730.27 € et un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 44 917.37€.

Ces excédents seront repris au budget principal 2017.

6)- Affectation du résultat de fonctionnement 2016 budget général

Le Compte Administratif 2016 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 444 407.55€

L'assemblée décide d'affecter cet excédent:

→ en report d'investissement à l'article 1068 : 257 776.55 €

→ en report de fonctionnement à l'article 002 : 186 631.00€

7) - Vote des taux 2017

Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% sur 2017

en votant les taux suivants :

Taxe d'habitation :	22.07%
Taxe Foncier Bâti :	22.33%
Taxe Foncier Non Bâti :	57.69%

8) - Vote du budget primitif 2017

Le Maire effectue une lecture détaillée du Budget au Conseil Municipal qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement:	Dépenses = 1 050 618.00€
	Recettes = 1 050 618.00€
- Section d'investissement:	Dépenses = 665 103.65€
	Recettes = 665 103.65€

9) - Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition du Comptable Publique par courrier explicatif du 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de statuer sur l'admission en non-valeur d'un titre de recettes n°115 de l'exercice 2013, pour un montant total de recettes de 9.50 euros.

XXXXXXXXXX

